

Axe 4 : Renforcer la prise en compte des milieux dans les autres politiques de gestion de l'espace

Sous-axe 4.1 : Renforcer la prise en compte des milieux humides dans les politiques agricoles

Groupe thématique : Agriculture

Action 25 : Lancer une réflexion nationale sur le maraichage en milieu humide et sur son avenir

CONTEXTE

Le maraîchage en milieu humide a été assez répandu en France dans le passé (Laon, Amiens, Saint Omer, Camargue, etc) Il représente une forme d'agriculture de proximité intéressante. Une étude sera menée (à quelle échelle ?) pour faire le point sur ce type d'activité agricole, sa réalité et sur son potentiel de développement, en s'appuyant sur les travaux existants.

Le marais Audomarois est considéré comme le dernier ou le premier marais maraîcher de France. 430ha de cultures maraîchères y sont cultivés. 50 légumes différents y sont produits dont le chou-fleur primeur, légume phare (Saint-Omer, la ville centre est la capitale française du chou-fleur d'été). Cette spécificité à niveau national mérite toute son attention sur différents points : maintien d'un savoir-faire unique, d'un patrimoine légumier exceptionnel.

Aujourd'hui, l'avenir du maraichage en milieu humide est incertain : renouvellement générationnel, positionnement sur des marchés européens, frein à la modernisation et mécanisation des pratiques culturelles, compétition avec d'autres zones de production de plaine, production de plants hybrides etc.

Les leviers pour pérenniser les activités spécifiques du territoire portent sur la formation, la place du système maraîcher au sein de l'exploitation, des conseils agronomiques spécifiques aux cultures et à la zone de production, etc.

OBJECTIFS ET CONTENU (Plan validé et extensions)

Le marais Audomarois est désigné Réserve de biosphère du programme Man & Biosphere de l'UNESCO et zone humide RAMSAR. Il est aussi dans le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale et bénéficie du soutien de la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer. Ces trois désignations et labels permettent au territoire d'établir des programmes ou études dont les objectifs sont de tendre vers un développement harmonieux des activités humaines tout en préservant le milieu fragile.

Ainsi, deux projets ont été initiés dès 2015 et se concrétisent en 2016.

1) Le Programme de Maintien de l'Agriculture en Zone Humide

A l'initiative de l'Agence de l'Eau Artois Picardie, un programme spécifique pour l'agriculture en zone humide a été développé au sein de son X^{ème} programme. Intitulé Programme de Maintien de l'Agriculture en Zone Humide, 8 sites du bassin mettent actuellement en place des actions à destination des agriculteurs acteurs de leur zone humide.

Localement sur le marais Audomarois, le volet maraichage et élevage constituent les deux pendants de l'identité agricole du territoire. L'objectif du PMAZH sur le marais Audomarois est :

- d'acquérir des connaissances sur les pratiques agricoles en zone humide ;
- accompagner techniquement et spécifiquement les maraichers et les éleveurs ;
- réduire les impacts des pratiques sur les milieux.

2) Etude écosociosystémique

Les Réserves de biosphère sont désignées par l'Unesco pour établir et animer au long cours une dynamique territoriale maintenant ou développant des systèmes socio-écologiques durables et résilients face aux changements. Depuis 2013, L'Unesco a adopté le concept de Services écosystémiques (SE) dans les dossiers de création et de renouvellement de désignation de Réserves de biosphère.

En 2016, trois Réserves de biosphère françaises vont initier un travail commun d'identification des SE et réaliser un travail méthodologique d'évaluation.

Sur la Réserve de biosphère du marais audomarois, l'enjeu est d'identifier les SE mais aussi les risques, puis de mettre en valeur les modes de gestion assurant un haut niveau de SE. L'écosystème d'étude sera le milieu humide et l'on s'attachera à détailler particulièrement les liens avec l'activité agricole, parmi l'ensemble des usages bénéficiant des SE fournis par le marais.

Ces premières approches seront réalisées par le biais d'un stage ingénieur dès 2016. Les méthodologies fournies par les trois territoires d'études devraient déboucher sur la proposition d'un travail de thèse.

SPECIFICITES OUTRE-MER

Il s'agit de préciser ici tout ce qui concerne l'outre-mer, que ce soit un volet inclus dans l'action initialement, ou un volet qu'on ajoute car n'avait pas été spécifié initialement, afin de rendre ces aspects visibles pour chaque action, de mieux les prendre en charge, et aussi de faciliter le travail transversal du GTh OM.

En fonction du type d'action, on pourra notamment avoir :

- Volet à supprimer pour les actions OM !!
- l'action s'applique outre-mer sans spécificités
- la partie de l'action spécifique OM quand il s'agit d'une action avec une partie OM explicite dans le Plan national
- des précisions sur les déclinaisons de l'action qui sont spécifiques pour l'outre-mer
- des propositions de déclinaisons OM quand cela n'a pas du tout été pensé initialement dans l'action

VOLET CESP (Communication/Education-Formation/Sensibilisation/Participation)

1) PMAZH

- Lettre aux agriculteurs du territoire
- Lettre annuelle aux habitants de la Réserve de biosphère
- Sites internet et pages dédiées sur les sites du PNR CMO et de la CASO
- Journées d'information et de sensibilisation à destination des maraichers et des éleveurs
- Capitalisation des résultats du programme à l'échelle du bassin par l'Agence de l'Eau Artois Picardie

2) Etude écosociosystémique

- Communication mutualisée entre les trois réserves de biosphère à la suite des trois stages initiés en 2016 sur les services écosystémiques

- Production d'un 4/8 page sur les résultats de ce premier travail
- Présentation à la profession agricole et aux élus
- Sollicitation et communication auprès des acteurs des territoires (professionnels, touristes, habitants, etc.)

Il s'agit de noter ici tout ce qui concerne les aspects de communication, éducation et formation, sensibilisation, participation du public pour l'action considérée : comme pour le volet OM, l'objectif d'avoir un volet à part est d'une part de renforcer la prise en compte/ en charge de ces aspects pour l'ensemble des actions du PN (sauf exception), afin de mettre sur pied un vrai plan de « diffusion », d'autre part de faciliter le travail transversal du GTh CESP.

En fonction du type d'action, on pourra notamment avoir :

- volet à supprimer pour actions CESP !
- néant et renvoi au contenu ci-dessus si action non CESP mais entièrement dédiée à l'un ou l'autre de ces aspects
- la partie de l'action spécifique à ces aspects pour les actions qui ont une partie CESP explicite dans le Plan national
- des précisions sur les possibilités de « valorisation » de l'action au travers de ces aspects
- des propositions d'extension de l'action sur ces volets quand cela n'a pas du tout été pensé initialement dans l'action

Dans un 1^{er} temps, on peut avoir ici des propositions peu abouties, sous forme d'exemples que l'on souhaiterait suivre, de partenaires qu'il serait intéressant d'impliquer - la fiche sera évolutive au fur et à mesure des travaux des GTh et des pilotes.

PILOTE(S) ET PARTENAIRES

Pilote

CASO

Partenaires

- **PMAZH**

AEAP (financier et coordinateur du PMAZH à l'échelle du bassin)

Pole Légumes Région Nord (mise en œuvre d'actions maraichage)

Chambre Agriculture de région (mise en œuvre d'actions)

CFA du Doulac ? – tests in situ

Parc naturel régional des Caps et marais d'Opale (assistance à maîtrise d'ouvrage)

- **Services écosystémiques**

Comité MAB France (cofinancier et coordinateur à l'échelle nationale du sujet d'étude)

Parc naturel régional des Caps et marais d'Opale (assistance à maîtrise d'ouvrage)

GRUPE DE TRAVAIL SPECIFIQUE

Groupe de travail thématique Agriculture

PLAN DE FINANCEMENT

180 000€ : Financement PMAZH 70% AEAP – 30% CASO

3 500€ : Financement stage services écosystémiques 50% comité MAB France - 50% CASO

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE : RESULTATS ATTENDUS ET OBTENUS**1-1- PMAZH marais Audomarois :**

Calendrier prévisionnel	Objectifs	Mise en œuvre	Indicateurs/Précisions
2015	Plan d'actions PMAZH	☺	Plan d'actions et dossier de financement validés par les financeurs
2016	Connaissance des valeurs de prairies et des pratiques	En cours	
	Cartographie des prairies humides	En cours	Nombre d'éleveurs et d'hectares engagés
	Connaissance des sols du marais	En cours	Analyses de sols
2017	Poursuite des actions du PMAZH	☹	
2018	Capitalisation des données recueillies	☹	
	Séminaire de restitution	☹	

1-2- Stage services écosystémiques :

Calendrier prévisionnel	Objectifs	Mise en œuvre	Indicateurs/Précisions
2015	Elaboration d'une fiche de stage commune à 3 réserves de Biosphère françaises	☺	
2016	Réalisation d'un stage 6 mois	En cours	Recrutement en cours
2017	Rédaction d'un sujet de thèse	☹	

OBSERVATIONS SUR L'ACTION ET SON DEROULEMENT

Préciser ici :

- les difficultés et obstacles rencontrés (retard de financement, défaut d'un partenaire, interférence d'autres politiques, ...),
- tous commentaires importants ou recommandations que le pilote et le GTh souhaitent faire relativement à l'action, à son déroulement,
- ...

- les nécessités de rapprochement avec d'autres actions, voire de fusion le cas échéant ...
- des illustrations de l'action dans des initiatives locales,
- ...

**« POUR ALLER PLUS LOIN » :
PROPOSITIONS DE SUITES A CETTE ACTION / D'ACTION(S) COMPLEMENTAIRE(S) OU NOUVELLE(S)**

- Caractérisation des prairies humides et gestion technico économique des ateliers agricoles en zone humide contribueront à établir données économiques de l'agriculture en zone humide.
- Contribution technique aux réflexions d'aides publiques en faveur du maintien de l'élevage en zone humide – réflexion collective dans le cadre des zones Ramsar ?
- Paiement pour services rendus
- Evaluation des services écosociosystémiques des milieux pour les activités humaines